Picotop®

Herbicide anti-dicotylédones de post-levée des céréales

Composition : .20 g/l de picolinafen + 697,2 g/l de dichlorprop-P sels de potassium (équivalent à 600 g/l de dichlorprop-p)

Formulation : .....concentré soluble (SL)

AMM n° :.....2120066

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Usages autorisés :

Cultures	Dose	Nbre d'applic.	Stade d'application - DAR	ZNT aquatique	ZNT terrestre (ZNCA)
blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, triticale, épeautre	1,33 l/ha	1 / an pas de fractionnement possible	BBCH 20 à BBCH 31 de début tallage au stade 1 noeud* F (BBCH 31)	20 m	5 m
orge d'hiver, orge de printemps					
seigle					

*Recommandation BASF : utilisation jusqu'au stade 30 (épis 1 cm) pour optimiser efficacité et sélectivité.

Autres conditions d'emploi :

- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres en bordure des points d'eau.
- Pour protéger les plantes non-cibles, respectez une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : .....24 h après le traitement

Classement toxicologique :

Mention d'avertissement : Danger

H302 ..... **Nocif en cas d'ingestion.**
H314..... **Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.**
H400 ..... **Très toxique pour les organismes aquatiques.**
H410..... **Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**
EUH208..... **Contient du dichlorprop-P et du benzoate d'isopropyle. Peut produire une réaction allergique**

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto.

BASF
We create chemistry

Herbicide

Equipement de Protection Individuel (EPI)

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	Protection de l'utilisateur pendant la phase de :				
	Mélange / chargement	Application avec : **Pulvérisateur à rampe**		**Nettoyage**	**Protection du travailleur**
		tracteur avec cabine	**tracteur sans cabine**		
Gants en nitrile réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifié EN 374-2)	**X** Réutilisables	**X** A usage unique. Les porter et les stocker à l'extérieur de la cabine	**X** A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	**X** Réutilisables	**X** Réutilisables en cas de contact avec la culture
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605 + A1	**X**			**X**	
Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)	**X**			**X**	

Réglementation transport ADR : ..... classe 8 (ONU 1760)

Conditionnement : .....bidon de 10 l (groupage par 2)

Les matières actives

Le ***picolinafen*** appartient au groupe chimique des Aryloxypicolinamides

Nom chimique : 4'- fluroro – 6 [(α,α,α, -trifluoro – m – colyl) oxy] picolinanilide

Formule brute : $C_{19}\ H_{12}\ F_4\ N_2\ 0_2$

Poids moléculaire : 376,3

Le ***dichlorprop-p*** appartient au groupe chimique des acides phénoxy-alcanoïques aryloxyacides.

Non Chimique : (R)-2-(2,4-dichlorophenoxy) propionic acid

Formule brute : $C_9\ H_8\ Cl_2\ 0_3$

Poids moléculaire : 235,1

Le produit formulé : PICOTOP

Propriétés physiques et chimiques

Densité : 1,3

Inflammabilité : non déterminée

Temp. limite de stockage : 0 - +40°C

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o. DL50 rat : 300 - 2000 mg/kg

LMR européenne :

LMR européenne, consulter le site : http//ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database

Picotop est un herbicide anti-dicotylédones de post-levée des céréales (blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, triticalre, épeautre, orge d'hiver et de printemps et seigle).

Mode d'action

Le ***picolinafen*** est une substance active de la famille des aryloxypicolinamides, il pénètre dans la plante par les feuilles et partiellement par les racines, l'hypocotyle ou le coléoptile. Il agit localement par action par contact puis est véhiculé par systémie ascendante vers les zones de croissance des plantes sensibles.

En bloquant le fonctionnement de la phytoène désaturase, une enzyme qui intervient dans la chaîne des caroténoïdes, le ***picolinafen*** provoque l'arrêt de la synthèse de ces pigments qui servent de protecteur à la chlorophylle. Celle-ci se dégrade, empêchant le déroulement normal de la photosynthèse, entraînant la mort des plantes avec des symptômes de blanchiments typiques de l'action de cette matière active. Le ***picolinafen*** est classé dans le groupe HRAC F1.

Le ***dichlorprop-p*** est un herbicide auxinique de la famille des aryloxy-acides, systémique, absorbé par les feuilles puis transporté dans toute la plante par la sève. Il inhibe le développement des plantes en désorganisant l'activité cellulaire des zones méristématiques. La croissance est désordonnée par activation de la division et surtout de l'élongation cellulaire. Le ***dichlorprop-p*** ne contient que l'isomère dextrogyre, le plus actif, de la substance active. il appartient à la classification O du groupe HRAC.

Champ d'activité

Champ d'activité de **Picotop** à 1,33 l/ha sur céréales :

Adventices très sensibles (95-100%*)

- Capselle bourse à pasteur
- Coquelicot (stade plantule)
- Fumeterre officinale
- Pensée des champs
- Ravenelle
- Repousses de colza
- Sanve (Moutarde des champs)
- Stellaire
- Véronique des champs
- Véronique à f. de lierre

Adventices sensibles (85-94*)

- Coquelicot (stade plus développé)
- Gaillet gratteron
- Véronique de Perse

Adventices moyennement sensibles (70-84%*)

- Alchémille des champs
- Lamier pourpre

* Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue des résultats de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

Conditions d'application

Picotop s'applique à partir du stade début tallage de la céréale (BBCH 20) jusqu'au stade épi 1 cm - (1 nœud (BBCH 31)).

Dose : 1,33 L/ha

D'une manière générale, la meilleure efficacité est obtenue sur des adventices au stade jeune (entre le stade cotylédons et 6-8 feuilles) et en condition de pousse active.

Picotop peut être utilisé en mélange avec d'autres herbicides complémentaires à une dose adaptée. Dans tous les cas, respecter la réglementation en vigueur pour les mélanges.

CONDITIONS D'EMPLOI :

- **Picotop** doit être appliqué sur une culture en bon état de végétation avec des conditions climatiques favorables à la pousse végétative : température minimale de l'ordre de 5 à 7 °C, hygrométrie supérieure à 60%, absence de gelée dans les 10 jours qui suivent le traitement, en évitant les périodes de fortes amplitudes thermiques (>15°C).
- Eviter les traitements en conditions sèches ou de forte chaleur (> 25°C).
- Si les conditions mentionnées ci-dessus n'étaient pas respectées des marquages pourraient apparaître sur les feuilles. Ils sont sans incidence sur le rendement.
- Ne pas traiter des céréales couvrant des légumineuses.

Rotation

Toutes les cultures suivantes d'automne et de printemps sont possibles, avec ou sans labour.

Culture de remplacement

En cas de destruction d'une culture traitée avec **Picotop,** il est possible d'implanter :

- En respectant un délai de 2 mois et après labour : pois, soja, colza de printemps, tournesol.
- En respectant 1 mois de délai et avec un travail du sol superficiel : orge de

printemps, blé de printemps, maïs, ray-grass.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Avant tout mélange, et plus particulièrement avec les oligo-éléments, faire impérativement un test dans un seau.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de **Picotop** avant de verser la quantité nécessaire , puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Dans le cadre des bonnes pratiques, rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur. Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF.

BASF France SAS
Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tél : 04.72.32.45.45

NOTES PERSONNELLES

NOTES PERSONNELLES

Avertissements et précautions générales d'emploi

Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces…

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application…) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)

- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
  H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.
  Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd ,H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementation en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée miminale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.